



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

**Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur la mise en œuvre du
Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030**

Point 8.8.2 de l'ordre du jour

**Document établi par le secrétariat de la CIPV et le Groupe de réflexion
sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement
du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030**

1. En 2019, les participants à la quatorzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) ont approuvé le Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour 2020-2030, qui présente les huit principaux éléments du Programme de développement et énonce les domaines de travail prioritaires s'inscrivant dans la vision, la mission et les objectifs stratégiques de la CIPV.
2. En 2020, le Groupe de la planification stratégique a recommandé qu'un mandat soit établi et confié à un groupe de réflexion qui serait mis sur pied par la CMP et chargé d'élaborer un plan précis décrivant les différentes étapes de l'exécution des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.
3. En 2021, les participants à la quinzième session de la CMP ont adopté le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Ils ont souligné qu'il fallait prévoir suffisamment de ressources et qu'il était important que le Cadre soit accompagné d'un plan de mise en œuvre. Ils sont convenus de créer un groupe de réflexion de la CMP sur l'élaboration de plans de mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.
4. Les huit éléments du Programme de développement sont des sujets complexes qui doivent être accompagnés de plans de mise en œuvre clairs et d'un financement sûr. Le Groupe de réflexion sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 est chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre global pour l'ensemble des éléments du Programme de développement. Ce plan doit définir les dates exactes du début de la mise en œuvre et les différentes étapes à franchir; il doit également fournir un échéancier réaliste, un cadre de suivi et

d'évaluation ainsi qu'une estimation précise du budget et du personnel nécessaires, qui pourrait servir aux fins de la mobilisation de ressources.

5. Le Bureau de la CMP a examiné les candidatures aux fonctions de membre du Groupe de réflexion, lequel doit être composé d'un maximum de 11 membres devant être au fait du mandat et des activités de la CIPV et choisis en tenant compte des critères de représentation géographique et d'équilibre entre les sexes. Il a sélectionné les membres comme suit:

- sept membres représentant des organisations nationales de la protection des végétaux, à savoir un pour chacune des sept régions de la FAO:
- Afrique: Regan Makarius NYONI;
- Asie: Teppei SHIGEMI;
- Europe: Matthew EVERATT;
- Amérique du Nord: Katherine HOUGH;
- Amérique latine et Caraïbes: Diego QUIROGA;
- Pacifique Sud-Ouest: Glenn DULLA;
- un membre représentant les dix organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV): Nico HORN (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes);
- un membre représentant le Bureau de la CMP: Peter THOMSON;
- un membre représentant le Comité des normes: André Felipe C. P. da SILVA;
- un membre représentant le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: Kyu-ock YIM.
- M. Peter Thompson (Bureau de la CMP) a été élu président et M^{me} Katherine Hough (Amérique du Nord) vice-présidente.

6. Depuis septembre 2021, le Groupe de réflexion a tenu huit réunions en ligne.

7. Le Groupe de réflexion est chargé de:

- rédiger le plan de mise en œuvre global des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, dans lequel devront figurer les différentes étapes à franchir sur une période de dix ans;
- donner des indications concernant la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV et rendre compte des progrès accomplis à la CMP.

8. Le Groupe de réflexion s'est rapidement rendu compte que les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique en étaient tous à des stades de mise en œuvre très différents. Pour chaque élément, les activités proposées dans le Cadre stratégique servent de guide. Certains éléments font l'objet de plans d'action clairs pour les 12 à 24 mois à venir, d'autres non. De fait, certains éléments en sont au tout début de la phase exploratoire et il n'est donc pas encore possible d'établir de plan détaillé. Pour certains, les fonds nécessaires aux travaux prévus sont déjà réunis, pour d'autres non. À la connaissance du Groupe de réflexion, les objectifs, les réalisations attendues et le budget pour les cinq ou six prochaines années n'ont été clairement définis pour aucun des éléments. On manque donc encore d'informations suffisamment précises pour établir un plan de mise en œuvre global.

9. Le Groupe de réflexion collabore actuellement avec le personnel du secrétariat et, selon qu'il convient, avec les organes subsidiaires et d'autres groupes de réflexion ou des comités directeurs afin d'élaborer des plans plus détaillés et à plus long terme pour chaque élément du Programme de développement. Ces plans seront ensuite réunis en un plan de mise en œuvre global et intégré, assorti d'étapes et d'échéances précises. À cet égard, une décision cruciale sera de fixer la date de début de la mise en œuvre pour les éléments du Programme de développement dont l'exécution n'a pas encore commencé.

10. Certains problèmes se sont présentés, mais aussi certaines possibilités, dont la CMP devrait avoir connaissance:

- Il semble que le secrétariat et certaines parties contractantes s'attendaient à ce que la mise en œuvre de tous les éléments du Programme de développement démarre immédiatement après l'approbation du Cadre stratégique. Par conséquent, une pression excessive a été exercée sur le personnel du secrétariat pour qu'il fasse avancer les travaux, et certaines parties contractantes ont nourri des attentes irréalistes quant à ce qu'il fallait faire au titre de chaque élément.
- Il est possible que le secrétariat doive établir, au sein de son personnel, un nouveau poste d'agent spécialisé dans la planification des programmes, le suivi, l'établissement de rapports et la gestion. Certains membres du personnel du secrétariat sont très compétents pour ce qui est de gérer des projets isolés, mais le Cadre stratégique propose un programme de travail ambitieux et complexe qui doit faire l'objet d'une planification et d'une gestion intégrées pour être mis en œuvre efficacement au cours des huit prochaines années.
- Le secrétariat manque de ressources pour appuyer la mise en œuvre de chaque élément du Programme de développement. Par exemple, moins d'un poste en équivalent plein temps est affecté aux travaux sur ePhyto. Il faut procéder à une évaluation des ressources dont a besoin le secrétariat pour mener comme il se doit les travaux prévus au titre de chaque élément. De même, il faut réaliser une estimation des ressources à engager par les parties contractantes pour appuyer la mise en œuvre des éléments.
- L'élaboration de plans à plus long terme pour chaque élément du Programme de développement offre la possibilité de rédiger un prospectus d'investissement à l'appui de la mobilisation de ressources. On détaillerait dans ce document le calendrier, les réalisations attendues, les effets escomptés et les besoins en ressources pour chaque élément. Cette publication serait envoyée aux organisations donatrices pour les inciter à allouer des ressources à des projets individuels et au programme de travail global.

11. Comme indiqué ci-dessus, pour la plupart des éléments du Programme de développement, les activités de planification ont été très limitées. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre global et intégré prend donc plus de temps que prévu. Le Groupe de réflexion travaille avec le secrétariat et d'autres groupes en vue de mettre au point des projets de plans plus détaillés pour chaque élément, de sorte qu'il soit ensuite possible d'établir un plan global. Le Groupe de réflexion devra poursuivre ses travaux jusqu'à ce que le plan global et intégré ait été conçu, puis approuvé par la CMP. Un projet de plan devrait être soumis aux observations du Bureau de la CMP et du Groupe de la planification stratégique à la fin de 2022, puis proposé à la dix-septième session de la CMP, en 2023.

12. Le Groupe de réflexion invite la CMP à:

- 1) *prendre note* du présent rapport;
- 2) *prendre note* des questions que la Commission et le secrétariat doivent examiner;
- 3) *autoriser* le Groupe de réflexion à poursuivre ses travaux jusqu'à ce qu'un plan de mise en œuvre global et intégré ait été élaboré, puis approuvé par la Commission, ce qu'elle devrait pouvoir faire à l'occasion de sa dix-septième session, en 2023.